

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2014

La séance est ouverte à 18 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mes chers Collègues, il est 18 heures, nous allons ouvrir la séance du Conseil municipal, je rappelle à tous le silence qui sied à nos travaux.

Je demanderai donc à Géraldine BUTI de faire l'appel des Adjointes et Conseillers municipaux.

** Madame Géraldine BUTI procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal :*

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Gérard GACHON, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Laetitia DEFFOBIS, Fadela AOUMMEUR, Géraldine BUTI, Christian PEYRO, Jean-Eudes JOFFRIN...

Monsieur le MAIRE.- Jean-Eudes JOFFRIN m'a envoyé un pouvoir donné à Corinne LE CAR par e-mail : on fera donc comme la dernière fois si vous êtes d'accord...

Mme Sophie COLOMBEAU (DGS par intérim) (hors micro).- Mme LE CAR n'est pas là.

Monsieur le MAIRE.- J'ai bien compris.

(S'adressant à M. GERON) Mais pour la signature... On attendra que vous nous donniez l'original ?... Mais pour l'instant, M. JOFFRIN a donné pouvoir à Corinne LE CAR que l'on attend.

(Mme BUTI poursuit l'appel nominal des Adjointes et Conseillers municipaux.)

Etaient présents, Mesdames et Messieurs (suite) :

Liliane FLEURY, Jacques RODRIGUEZ, Robert SORIANO, Armelle RAFFINI, Christian NAVARRO, Gérard GERON, Danielle GACHE, Eric MARCHESI, Martine ARFI-AYALA, Corinne LE CAR...

M. Gérard GERON (hors micro).- Elle cherche une place pour se garer... Elle m'a appelé.

Monsieur le MAIRE.- Dites-lui de se garer derrière moi, c'est plus simple, on partira ensemble à la fin du Conseil.

(Mme BUTI poursuit l'appel nominal des Adjointes et Conseillers municipaux.)

Etaient présents, Mesdames et Messieurs (suite) :

Jean Claude DETOURNAY, Maryline KERAUDY, Pierre URIOT, Cécile DUMAS (*à partir de 18h15*), Bartolomé GARCIA DIAZ.

Etaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Guy DEMARETZ par Jean GUILLON,
Jean-Eudes JOFFRIN par Corinne LE CAR (*à partir de 18h05*),
Fatma LAPRADE par Fadela AOUMMEUR,
Fatima FETTACHE-BOUGUESSA par Frédéric VIGOUROUX,
Pierre CARLIN par Maryline KERAUDY,
Eric ROUBY par Pierre URIOT.

Étaient absents excusés, Mesdames et Messieurs :

Jean-Eudes JOFFRIN (*jusqu'à 18h05*),
Corinne LE CAR (*jusqu'à 18h05*),
Cécile DUMAS (*jusqu'à 18h15*),
Patricia GIMENES,
Sandrine VENTURE.

(Le quorum est atteint.)

Monsieur le MAIRE.- Nous pouvons valablement délibérer ; je vous demanderai de signer le document.

* * * * *

A) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le MAIRE.- Nous proposons la candidature de **Mme Marie-Pierre VIAL**... Y a-t-il d'autres candidatures ?... Tout le monde est favorable ?...

VOTE :

**POUR : 30 (22 Groupe Pour Miramas + 2 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 1 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame VIAL, d'assurer le secrétariat de séance.

* * * * *

B) RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DU 18 DECEMBRE 2013 :

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?...

Nous pouvons donc passer au vote.

VOTE :

**POUR : 30 (22 Groupe Pour Miramas + 2 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 1 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame VIAL, d'assurer le procès-verbal.

* * * * *

(18h05, Arrivée de Mme LE CAR avec la procuration de M. JOFFRIN.)

C) DELIBERATIONS

Monsieur le MAIRE.- Il y a eu quelques petites modifications quant aux délibérations, je vous en ferai part au moment venu, nous passons donc à la première question avec Mme AOUMMEUR.

ADMINISTRATION GENERALE

N°1 - MODALITES D'INTERVENTION DES ANIMATEURS INSERTION HANDICAP POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP. CONVENTION ENTRE LE SAN OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER.

Rapporteur : Mme AOUMMEUR (Lecture de la délibération.)

Depuis que nous sommes en responsabilités, nous avons augmenté le nombre d'animateurs : quand nous sommes arrivés, il n'y en avait que 4, et à l'heure actuelle ils sont 16 animateurs qui accompagnent durant toute leur scolarité et leurs temps de loisirs les enfants, et même les adultes en situation de handicap.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup, Madame.

Y a-t-il des commentaires ?... Pas de commentaires pour cette œuvre importante ?... Nous passons donc au vote.

VOTE :

POUR : 32 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE

+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 1 Groupe Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°2 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE D'ACTION SOCIALE. AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER.

Rapporteur : Mme CHAYOT (Présentation et lecture de la délibération.)

La précision suivante a été rajoutée : « *Pour la mise à disposition de ressources internes de natures diverses : la base de refacturation sera le coût chargé horaire du personnel multiplié par le nombre d'heures réelles requises par l'intervention.*

Les autres termes de titre 4 restent inchangés. »

On n'a donc changé que le titre 4.

Monsieur le MAIRE.- Il y a deux organismes distincts, ce qui est prévu par la loi.

Y a-t-il des commentaires particuliers sur cet élément technique qui permettra au CCAS de mieux gérer encore son budget ?... On passe donc au vote.

VOTE :

**POUR : 32 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 1 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°3 - AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE FOURNITURE ET DE MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE GESTION DE PRESTATIONS LIEE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE.

Rapporteur : M. GUILLON (Présentation et lecture de la délibération.)

Il s'agit d'acheter un logiciel pour la gestion, logiciel qui sera acquis en commun, c'est pour cela que l'on fait un groupement de commande entre le CCAS et la Mairie (1/3 CCAS, 2/3 Mairie). La Commune étant chargée de passer les marchés... Puisque nous avons des choses en commun, ce logiciel va bien nous aider.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ?...

VOTE :

**POUR : 32 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 1 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIRECTION DES FINANCES

N°4 - SAN OUEST PROVENCE – REVISION DE LA DOTATION DE COOPERATION 2014.

Rapporteur : M. GUILLEMONT

Mes chers collègues, nous procédons comme chaque année à la prise d'une délibération concernant les relations financières entre l'Intercommunalité et la Commune, et il s'agit là de la révision en profondeur de la dotation de coopération pour 2014.

Je vais donc d'abord vous lire la délibération et vous donner quelques éléments contextuels ensuite.

(Lecture de la délibération.)

Le premier paragraphe de cette délibération signifie en gros que l'on peut faire évoluer les prélèvements sur les recettes du SAN au bénéfice des Communes.

(Suite de la lecture.)

Nous faisons partie d'un établissement et de Communes qui sont donc contributrices nettes au FPIC.

Dans le tableau est indiqué pour Miramas un abondement à hauteur de 3.632.114,69 € ; si vous voulez les critères qui ont permis de faire ces calculs, je peux vous les donner par ailleurs.

Cela conduit aussi à l'abrogation de la délibération précédente qui réglait cette question, et ensuite une deuxième partie de cette délibération concerne un transfert de compétences générateur de transferts financiers, puisque comme vous pouvez le constater au verso du texte, nous avons convenu avec le SAN que le Château de Belval repassait en gestion communale, il reste donc pour l'instant dans le patrimoine du SAN mais il passe en gestion communale, et par conséquent les sommes nécessaires à la gestion du Château de Belval dans sa configuration en termes de services rendus, nous seront restituées par le SAN pour que l'on puisse faire face à ces nouvelles dépenses ; il s'agit essentiellement d'un contrat d'assurance et de fluides.

(18h15, Arrivée de Mme Cécile DUMAS.)

Ce qui donne donc lieu au nouveau tableau qui suit où l'on rajoute pour Miramas 18.818,72 €, ce qui porte la dotation de coopération à 21.627.412,07 €.

Je vais donc vous faire part de quelques éléments de contexte.

En 2007, le prélèvement sur ressources au bénéfice des Communes sur le compte du SAN représentait 30 % de recettes de gestion du SAN. En 2014 on est à 33 %, sauf qu'en 2007 les recettes du SAN s'élevaient à 176 M€ et en 2014 elles s'élèvent à 248 M€ : le gâteau a donc beaucoup grandi et la part consacrée aux Communes a aussi augmenté en pourcentage.

Je voudrais dire aussi qu'à quelques milliers d'euros près la dotation de coopération cette année, c'est-à-dire 21.627.412,07 €, représente quasiment 26 % de l'ensemble de la dotation qui correspond en gros au poids de la population dans la population du SAN, ce qui est, je pense, certainement une des meilleures règles pour répartir ce prélèvement sur ressources.

Il n'y a plus de dotation de solidarité communautaire, elle est intégrée de fait dans la dotation de coopération, et dans ces 21.627.412 € millions que nous allons percevoir du SAN en 2014, figurent environ 700.000 € que nous allons devoir payer au FPIC pour les

Communes ayant peu de ressources. En fait, la ressource nette pour Miramas est de 21.627.412 € moins les 700.000 € qui vont être prélevés par l'Etat au titre du FPIC.

Je pense vous avoir éclairés sur cette délibération financière très importante parce que le prélèvement sur ressources aux bénéficiaires de la Commune représente la moitié des ressources annuelles de la Commune.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?... On passe au vote.

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°5 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture de la délibération.)

Je remarque que ces sommes ont tendance à diminuer, nous avons donc de moins en moins de produits irrécouvrables. Les causes sont : poursuites infructueuses, cessation d'activité, débiteur décédé, surendettement, etc..

(Suite et fin de la lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE + 1 Indépendant
+ 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°6 - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA D'HLM DOMICIL POUR UN EMPRUNT CONTRACTE AUPRES DE LA C.D.C. – PRET PAM – TRAVAUX DE RESIDENTIALISATION POUR 50 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE « MAILLE II » SITUEE A MIRAMAS.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- C'est très bien ces programmes de rénovation, mais dans les faits on est un peu surpris du résultat, parce que lorsque l'on va dans ces quartiers, on a effectivement considéré qu'il a eu des rénovations, mais pour autant il y a énormément de choses à faire, et on a du mal à voir dans ce qui a été fait les sommes importantes qui y ont été investies.

Je lis « *résidentialisation* » : c'est un joli mot, mais je souhaite qu'effectivement le quartier soit résidentiel, car pour l'instant c'est loin d'être le cas, et pour les gens qui vivent dans les travaux depuis déjà 3 ans, ce n'est pas gai.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur PEYRO, voulez-vous répondre ?

M. Christian PEYRO.- DOMICIL a une partie des « Remparts », puisqu'il y a 13 HABITAT aussi. Un cheminement a été fait, des sols ont été aménagés et au fond de l'allée des Violettes on a fait tous les murets, les jardins sont prêts à être aménagés par le Lycée Fontlongue.

La résidentialisation consiste aussi à mettre des interphones, refaire tous les jardins ou les agrandir, ce qui a été fait.

Il y a effectivement quelques soucis chez des locataires, dus à des canalisations électriques qui devaient être enfouies, mais on attend l'autorisation d'EDF. A part cela, le quartier se transforme progressivement mais cela va dans le bon sens ; je peux vous l'assurer.

Monsieur le MAIRE.- Merci.

On peut donc passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE

+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°7 - MISE EN ŒUVRE DU SERVICE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET DES TITRES EXECUTOIRES EMIS PAR LA COLLECTIVITE – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES.

Rapporteur : M. GUILLEMONT

Monsieur le MAIRE.- Enfin le service de paiement par carte bancaire !

M. Gérald GUILLEMONT.- En coopération avec la Trésorerie de Miramas, nous avançons sur la dématérialisation d'un certain nombre d'opérations surtout au bénéfice des administrés.

(Lecture de la délibération.)

« *Ce service peut être déployé progressivement sur la plupart des titres de recettes émis régulièrement par la Collectivité* » : cette première délibération, qui est une délibération-cadre, va concerner le paiement des droits de voirie, le paiement des redevances d'irrigation, de la taxe locale sur la publicité extérieure, et les loyers.

Dans un premier temps cela ne concernera pas les paiements effectués par les administrés auprès de régies, comme la régie pour la restauration scolaire, les paiements des séjours, des centres aérés ou la régie funéraire : cela viendra dans un second temps, je pense rapidement.

(Suite de la lecture.)

On nous dit que l'expérience montre que où ce système est déjà implanté, il y a moins d'impayés, on accepte donc l'idée que, moyennant un petit coût par transaction, on en aura encore bien moins.

(Suite de la lecture.)

Concrètement cela veut dire que lorsque vous êtes, par exemple, au rôle d'irrigation, le rôle va comporter une mention qui figure sur le document joint à la délibération, qui donne l'adresse Internet de la DGFIP où vous pouvez régler avec votre carte bancaire.

Voilà au titre de la modernisation de l'Administration communale, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Je sens que vous êtes tout à fait favorable à réceptionner plus rapidement l'argent, Monsieur GUILLEMONT !

M. Gérald GUILLEMONT (hors micro).- Tout à fait.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N°8 - CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur GERON.

M. Gérard GERON.- Robert s'en doutait...

Monsieur le MAIRE.- Robert SORIANO est perspicace.

M. Gérard GERON.- C'est difficile pour nous de juger de l'opportunité de ce poste parce qu'il faut effectivement connaître tous les éléments qui permettent d'en juger, mais franchement je pense qu'il n'est pas de bon ton –je vais en rester là « de bon ton »– à quelques jours d'une élection municipale –je suppose que vous souhaitez que la majorité reste majoritaire ?... Mais les choses peuvent changer– de créer un poste de cette nature-là : je pense que créer un tel poste lorsque l'on est à quelques semaines d'une élection municipale... On peut attendre quelques semaines. Il me semble normal que pour créer ce type de poste, s'il est nécessaire, que cela revienne à la majorité qui sortira des urnes dans quelques semaines, qu'il s'agisse de vous ou d'une autre majorité. Je pense qu'il est de bon usage d'attendre. On serait à un an, à deux ans, à 8 mois...

Monsieur le MAIRE.- A 6 ans !

M. Gérard GERON.- Non, mais à quelques jours d'un scrutin, je pense que l'on peut attendre.

Monsieur le MAIRE.- Je vais vous répondre avec autant de gentillesse : peut-être ne vous en souvenez-vous plus, mais il y a une différence entre recruter et ouvrir un poste.

« Ouvrir un poste » c'est lorsqu'il s'agit d'une nécessité de service pour l'Administration. Le « recrutement » va se lancer, mais il y a toujours un délai important avant un recrutement.

Vous nous indiquez que nous sommes à l'aune de grands moments démocratiques : nous sommes d'accord –je note d'ailleurs que vous insistez sur le fait que nous souhaitons rester majoritaires, c'est tout à fait vrai, je peux le confirmer– mais en l'occurrence, je crois que l'on reçoit encore des CV pour le recrutement, et le choix n'a pas encore été fait par la Commission...

(S'adressant à M. MARCHESI) C'est bien cela, Eric ?

M. Eric MARCHESI.- Tout à fait.

Je voudrais dire deux choses par rapport à cela :

- premièrement, il s'agit d'un recrutement qui ne sera pas effectué avant les prochaines élections.

M. Gérard GERON (hors micro).- Je n'ai pas parlé de recrutement...

M. Eric MARCHESI.- Ensuite, la continuité du service doit être assurée quelle que soit la majorité qui sortira des urnes dans un mois, et s'il est bien un poste dont la nécessité est établie c'est bien celui-là : il s'agit en fait d'un domaine où l'on est en faiblesse, parce que justement le service informatique de la Ville, par rapport aux évolutions que l'on a quant aux différents logiciels... Il faut savoir que l'on a failli ne pas pouvoir faire la paye encore ce mois-ci, on a donc d'énormes problèmes et il faudra bien les résoudre.

Par conséquent, si l'on a décidé la création de ce poste maintenant, ce n'est pas en rapport avec les élections, mais parce qu'il nous apparaît que ce poste est nécessaire –et je le répète– quelle que soit la majorité qui sera aux commandes.

Monsieur le MAIRE.- La paye a été faite ?... Parce que j'entends déjà la musique arriver...

M. Eric MARCHESI.- Il faut dire les choses quand même. On a des difficultés à ce niveau-là.

Monsieur le MAIRE.- J'en profite pour remercier la DRH et la Direction financière pour le travail qu'ils ont fait, parce qu'ils ont même travaillé un samedi matin.

Ce poste sera indispensable compte tenu de ce que l'on vient de voter quant à la dématérialisation, les systèmes d'intégration, etc.. De toute façon, ce qu'une délibération met en place, une autre peut le défaire. Mais à mon avis, ce poste-là est quand même indispensable.

Pouvons-nous passer au vote ?...

VOTE :

**POUR : 31 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite)**

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Groupe Opposition de Gauche)

N°9 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SAN OUEST PROVENCE, A TITRE GRATUIT, AUPRES DE LA COMMUNE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- On remercie le SAN OUEST PROVENCE de mettre à nouveau des cadres à disposition gracieusement.

Y a-t-il des questions ? Monsieur GERON.

M. Gérard GERON.- Ce n'est pas une question, mais juste une remarque.

D'abord, je voudrais remercier M. FOURNIER pour le travail qu'il a fait au titre de l'Agenda 21. J'ai connu M. FOURNIER quand il était dans ces postes de direction des Affaires culturelles au SAN avant qu'il n'ait quelques désagréments, et je trouve que c'est un personnel –et d'ailleurs Jean-Eudes JOFFRIN m'a demandé de le dire– qui a bien œuvré à ses côtés quand Jean-Eudes a initié l'AGENDA 21...

M. Robert SORIANO (*hors micro*).- C'est nouveau !

M. Gérard GERON (*s'adressant à M. SORIANO*).- Pourquoi c'est nouveau ?... Non, on l'a toujours pensé...

Monsieur le MAIRE (*hors micro*).- Pas de commentaires, finissez votre propos.

M. Gérard GERON.- Je voudrais juste dire quand même que j'espère que dans les prochaines étapes, M. FOURNIER sera vigilant et de bons conseils auprès de la future majorité...

(Rires de l'assemblée.)

... Afin d'éviter, lorsque l'on fait des manifestations au titre de l'AGENDA 21, que dans les stands faisant la promotion de l'AGENDA 21, n'y figure pas la SODEXHO.

Monsieur le MAIRE.- Je suis toujours ravi de voir qu'au Conseil municipal, on peut dire des choses qui sont assez contradictoires dans certains écrits, qui plus est sur le marché. Je me réjouis donc que vous trouviez que l'AGENDA 21 a été bien géré, Mme BUTI s'en réjouit aussi, et que les choses avancent, je m'en réjouis d'autant plus.

Je rajouterai cependant, car il faut toujours dans un Conseil mesurer certaines choses, que M. FOURNIER n'a pas eu de désagréments : M. FOURNIER a souhaité venir nous rejoindre –et je l'en remercie– c'est un challenge, ce n'était pas simple pour lui mais il l'a relevé, et son équipe et lui-même sont en train de produire beaucoup de liens entre les habitants et leur environnement.

(S'adressant à Mme BUTI) Merci, Géraldine, de tout le travail que vous faites. Je sais que dernièrement vous avez encore distribué des composteurs collectifs.

(Mme BUTI acquiesce d'un signe de tête.)

Nous pouvons passer au vote : qui est contre ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

EDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

N°10 - AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES CAVALIERS DU MAS DE COMBE MIRAMAS » POUR QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUITATION PONEY.

Rapporteur : Mme RODDE (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit des championnats de France : bravo ! Y a-t-il des interventions ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°11 - AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AU CLUB D'ESCRIME MIRAMAS POUR QUALIFICATION A DIVERS CHAMPIONNATS DE FRANCE.

Rapporteur : Mme RODDE

C'est la même demande que la précédente, il s'agit d'une aide financière exceptionnelle, toujours au vu des critères d'attribution d'aide de ce genre.

(Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Bravo au club !

Y a-t-il des questions ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°12 – AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION URBAN DREAM POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE DE FORMATION ET D'INITIATION A LA CULTURE HIP-HOP.

Rapporteur : Mme GACHE (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°13 - MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SEJOURS D'ETE 2014.

Rapporteur : Mme ARFI-AYALA (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Sont joints à la délibération l'ensemble des tableaux correspondants à tous les séjours, avec les montants, la grille des quotients familiaux.

Y a-t-il des commentaires ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Merci pour les enfants de la ville.

POLITIQUE DE LA VILLE

N°14 - POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMMATION 2014 – FONCTIONNEMENT.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Présentation de la délibération.)

Je vais l'introduire, mais je sortirai au moment du vote.

Il y a eu quelques modifications que Mounia NGUYÈN m'a fait passer ce matin... Comme je l'avais indiqué lors du dernier Conseil municipal, il y aurait un nouveau Conseil si les Services en avaient la nécessité pour la continuité du fonctionnement de la Ville, et justement il y a eu plusieurs changements concernant le tableau relatif à la Politique de la Ville, à la demande de l'Etat ; ce sont les tableaux figurant sur les feuilles roses que vous avez sur table. Ces modifications concernent notamment :

- l'OMS que l'Etat a souhaité basculer sur un autre dossier que celui-là,
- le Centre social Albert SCHWEITZER où il y a 1.000 € de moins sur décision de l'Etat, car il a voulu les mettre ailleurs... En fait, c'est le principe des « vases communicants » entre l'Etat, la Région, le Département, le SAN OUEST PROVENCE, la Ville, c'est ce que l'on appelle le Comité partenarial, c'est-à-dire où les différents partenaires décident des orientations du CUCS.

- Enfin la subvention de Centremploi à hauteur de 450 000 € n'apparaissait pas dans la colonne du droit commun ville mais était englobée dans la colonne « autres financements »

Nous avons aussi eu une demande de correction émanant du SAN ce matin, concernant l'action à l'AGCS Jean GIONO sur les quartiers : il ajoute 5.000 € sur cette action

Sur l'ensemble de ces dossiers du CUCS, vous avez vu qu'il y a quand même une dominante « emploi » très importante, une dominante « citoyenneté » aussi, et « cohésion sociale », bien sûr.

Nous avons été obligés d'attendre ce Conseil avant d'avoir le « feu vert » de l'Etat, c'est pour cela qu'on vous le présente maintenant Par contre, on ne pouvait pas attendre parce que les projets sont déjà prêts, il faut donc les lancer sur nos territoires, et de ce fait l'Etat, ainsi que l'ensemble des partenaires, ont décidé d'accélérer le processus du CUCS.

Voilà ce que l'on pouvait dire de ce document d'orientation que vous avez vu, où figure l'ensemble des partenaires des actions, des montants, des répartitions par partenaire ; ainsi que le montant total, voilà ce que je pouvais vous dire sur ce grand projet de cohésion sociale en espérant que dans les années futures, cela continue de nous permettre de faire, avec beaucoup d'argent public, des activités importantes.

Y a-t-il des questions ? Madame KERAUDY.

Mme Maryline KERAUDY.- On est tout à fait pour et c'est très bien de mettre l'accent sur ces différents points, mais je souhaiterais avoir une précision sur des postes –je ne vais pas tous les reprendre– mais deux m'interpellent, entre autres CitéLab qui est là justement pour soutenir les futurs créateurs d'entreprise, ce que je pousse également

puisque c'est l'avenir. Pourrions-nous savoir combien de personnes s'en occupent, et combien de créateurs d'entreprise sont sortis en 2013, ou éventuellement combien y a-t-il eu de demandes ?

Monsieur le MAIRE.- Je vais laisser Mme DEFFOBIS vous répondre puisqu'elle suit ces projets.

Mme Laetitia DEFFOBIS.- Le projet CitéLab soutient effectivement les futurs créateurs en amont de leur démarche.

C'est un dispositif que nous avons soutenu et mis en place en 2010, je crois. Une personne est recrutée sur cette mission-là, elle fait partie d'Ouest Provence Initiative, ce dispositif est donc porté par cette association qui a des objectifs, puisqu'il y a des cofinancements ; les objectifs ont d'ailleurs été largement atteints sur la commune, notamment en termes de public accueilli. Je n'ai pas en mémoire le nombre de personnes qui ont créé leur activité, mais on fait un comité de pilotage chaque année, on en a eu un il y a quelques mois...

Mme KERAUDY (hors micro).- Combien de personnes ont-elles été accompagnées à Miramas ?

Mme Laetitia DEFFOBIS.- Une quarantaine de personnes ont été accompagnées uniquement sur la ville, sachant que la personne affectée à cette mission intervient sur toute l'intercommunalité, mais au prorata du financement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Sur cette quarantaine de personnes, plusieurs créations ont eu lieu, et d'ailleurs nous avons communiqué, notamment dans le journal de la Ville, quant à celles qui sont parvenues à créer leur activité en passant par ce dispositif-là.

Mme KERAUDY (hors micro).- J'ai entendu parler de la plate-forme initiative emploi, c'est donc bien cette plate-forme qui gère également le secteur d'Istres ?

Mme Laetitia DEFFOBIS.- C'est une plate-forme d'initiatives locales, Ouest Provence...

Mme Maryline KERAUDY.- C'est donc local.

Je suis très contente des chiffres que vous nous annoncez, parce que la plate-forme initiative emploi qui gère un pourtour plus élargi, qui est donc celui de Fos, Istres, Miramas a eu sur 2013 une seule demande de créateur d'entreprise : donc tant mieux si CitéLab fonctionne mieux, j'en suis encore plus satisfaite.

Mme Laetitia DEFFOBIS.- On ne parle pas de la même chose et du même dispositif.

CitéLab intervient sur toute l'intercommunalité. Je ne sais pas de quelle structure vous parlez, mais CitéLab est rattachée à Ouest Provence Initiative qui intervient sur les 6 communes du territoire. Ensuite, sur ce dispositif-là je vous disais effectivement que cette association intervenait en amont de la création, c'est donc tout un accompagnement qui est fait en amont.

Par ailleurs, cette association fait des prêts à taux 0 %, c'est donc peut-être de cela dont vous parlez : certains souhaitent effectivement que leur projet soit financé et passent par l'association, mais certains ont la possibilité de créer sans forcément avoir besoin d'un prêt à taux 0 %, ce qui est le cas d'ailleurs dans les dispositifs CitéLab, parce qu'ils passent souvent par des dispositifs d'auto-entrepreneur. Les dispositifs ne sont donc pas comparables.

Mme Maryline KERAUDY.- Ils sont donc complémentaires.

Mme Laetitia DEFFOBIS.- Tout à fait.

Mme Maryline KERAUDY.- Ce n'était pas l'information que j'en avais.

Monsieur le MAIRE.- Nous sommes heureux de vous donner plus d'informations tous les jours, Madame.

Mme Maryline KERAUDY.- J'en suis ravie, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE.- Je vous en prie.

Mme Maryline KERAUDY.- Concernant le permis : je trouve que c'est très bien pour que les jeunes puissent se déplacer et trouver de l'emploi, mais comment cette aide au permis fonctionne-t-elle ?

Mme Laetitia DEFFOBIS.- Cela se fait via l'association TMS.

Monsieur le MAIRE.- C'est l'association Transport Mobilité Solidarité.

Mme Laetitia DEFFOBIS.- Cette association intervient au-delà de notre territoire intercommunal puisqu'elle agit sur plusieurs intercommunalités. Via le CUCS, elle intervient sur ce projet-là, et met aussi à disposition des demandeurs d'emploi, qui ont besoin de se déplacer, des véhicules qui peuvent être des deux roues, des voitures.

Mme Maryline KERAUDY.- J'avais lu qu'il s'agissait d'une aide au permis, je pensais donc que c'était une aide pour passer le permis...

Mme Laetitia DEFFOBIS.- C'est le cas sur ce projet-là : il existe des financements de permis de conduire : des commissions ont lieu avec les prescripteurs que sont le PLI, la Mission Locale, Pôle Emploi. En fait, les personnes sont positionnées en fonction de leur situation, et une répartition est réalisée entre public jeune et public adulte, et de mémoire il y a 15 jeunes et 10 adultes. Chaque année, un suivi est effectué afin de voir

de quelle manière ils peuvent y parvenir, car l'objectif est bien qu'ils obtiennent le permis de conduire, mais certains peuvent mettre plus de temps que d'autres.

Mme Maryline KERAUDY.- Merci.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Laetitia de toutes ces précisions.

(S'adressant à Mme KERAUDY) N'hésitez pas à lui demander des précisions qu'elle se fera une joie de vous apporter.

Mme Laetitia DEFFOBIS (hors micro).- Bien sûr.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ?...

Je vais céder la parole à M. GUILLON pour le vote de cette délibération, si vous n'y voyez pas d'inconvénient ? Qui est contre ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je sortirai de la salle, comme les adjoints et conseillers municipaux présidents d'associations ou membres de conseil d'administration, lorsque le vote relatif à certaines associations me concernera.

(M. GUILLON prend la présidence du Conseil municipal.)

VOTE :

(LE VOTE EST IDENTIQUE POUR CHACUNE DES ASSOCIATIONS.)

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE + 1 Indépendant
+ 2 Groupe Opposition de Gauche + 4 Groupe DVD Divers Droite)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote concernant les associations suivantes :

*** MJC-MPT :**

Education

MJC- MPT (activités d'expression culturelle et scientifique)

VOTE (Quorum suffisant) :

***(Quittent la séance et ne participent pas au vote : Frédéric VIGOUROUX
FETTACHE-BOUGUESSA Fatima et Gérard GACHON)***

**POUR : 30 (19 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE+ 1 Indépendant
+ 2 Groupe Opposition de Gauche + 4 Groupe DVD Divers Droite)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*** Association de Gestion des Centres Sociaux (AGCS) :**

Prévention de la délinquance

AGCS Giono (cap sur les quartiers)

Education

AGCS Carraire (Les ateliers de la découverte)

AGCS Imédias (Eté jeune 2014)

VOTE (Quorum suffisant) :

***(Quittent la séance et ne participent pas au vote : Frédéric VIGOUROUX, FETTACHE-
BOUGUESSA Fatima et Gérard GACHON)***

**POUR : 30 (19 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE + 1 Indépendant
+ 2 Groupe Opposition de Gauche + 4 Groupe DVD Divers Droite)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

***(Après le vote, Frédéric VIGOUROUX, FETTACHE-BOUGUESSA Fatima
et Gérard GACHON réintègrent la séance du Conseil municipal.)***

*** Office Municipal des Sports (OMS) :**

Education

OMS (Prémisport)

VOTE (Quorum suffisant) :

***(Quittent la séance et ne participent pas au vote : Danielle GACHE, Maryse RODDE,
Cécile DUMAS et M. Eric MARCHESI)***

**POUR : 29 (19 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE + 1 Indépendant
+ 1 Groupe Opposition de Gauche + 4 Groupe DVD Divers Droite)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*(Après le vote, Danielle GACHE, Maryse RODDE, Cécile DUMAS et
M. Eric MARCHESI réintègrent la séance du Conseil municipal.)*

*** Centre Social Albert Schweitzer :**

Education

Centre social SCHWEITZER (forum public)

VOTE (Quorum suffisant) :

*(Quittent la séance et ne participent pas au vote : Frédéric VIGOUROUX (et sa
procuration), Gérald GUILLEMONT et Guy DEMARETZ)*

**POUR : 29 (18 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 2 Groupe Opposition de Gauche + 4 Groupe DVD Divers Droite)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*(Après le vote, Frédéric VIGOUROUX, Gérald GUILLEMONT et Guy DEMARETZ
réintègrent la séance du Conseil municipal.)*

**N°15 - MANDATEMENT D'INTERET GENERAL DONNE A L'ASSOCIATION
CENTREMPLOI. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA
COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2014.**

Rapporteur : Mme DEFFOBIS (Lecture de la délibération.)

C'est une délibération que nous votons chaque année, mais sur table vous
trouvez une petite modification portant sur un mot qu'il était nécessaire de changer.

Monsieur le MAIRE.- Il fallait lire « employer 30 emplois d'avenir » au lieu de
« recruter 30 emplois d'avenir ».

Y a-t-il des interventions ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AGENDA 21

N°16 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°208/2013 PORTANT SORTIE D'INVENTAIRE, MISE A LA REFORME, VENTE DE MATERIEL ROULANT - SORTIE D'INVENTAIRE ET MISE A LA REFORME - CESSIION GRATUITE AU LYCEE DES ALPILLES DE MATERIEL ROULANT – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Rapporteur : Mme FLEURY (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Merci, Liliane.

Une convention suit, je suis donc très content que l'on travaille avec le Lycée des Alpilles là-dessus.

Y a-t-il des interventions ?... Qui est contre ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°17 - ADHESION A LA CHARTE REGIONALE DE L'EAU – AUTORISATION DONNEE A M LE MAIRE DE SIGNER.

Rapporteur : Mme BUTI (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame.

Y a-t-il des questions sur ce grand projet que nous accompagnons ?... Nous passons donc au vote.

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°18 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°375/2012 DU 28 JUIN 2012 PORTANT APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES JARDINS FAMILIAUX DE LA PLAINE DE COUVENT.

Rapporteur : Mme BUTI (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- M. URIOT a une question pour vous, Madame BUTI.

M. Pierre URIOT.- On passe donc de 10 heures par an à 3 heures et demie, 4 heures : pourquoi ne pas marquer une journée ?

Mme Géraldine BUTI.- Le Président et son Bureau pensent qu'une demi-journée est suffisante pour réaliser les travaux d'intérêt général dans les jardins. Comme cette année certains ont fait les 10 heures prévues, que d'autres en ont fait plus ou moins, ils ont fait une moyenne et ont dit qu'une demi-journée de 3-4 heures suffirait.

Monsieur le MAIRE.- « Démocratie participative », on s'incline.

Merci, Monsieur URIOT.

Monsieur GERON ?

M. Gérard GERON.- Si les gens veulent faire comme cela, il faut faire comme cela !

Monsieur le MAIRE.- Vous savez, s'ils veulent reproduire la Majorité, ils le feront, ils feront comme ils veulent !...

(Rires dans la salle.)

(Sur un ton enjoué) Allez-y, Monsieur GERON.

M. Gérard GERON.- Dans les projets, les différents débats qu'il y a eu, ces jardins familiaux étaient prévus comme la première tranche : je voudrais savoir, puisque cela devait être étendu sur la partie qui reste, où on en est du travail de préparation de la deuxième tranche ?

Mme Géraldine BUTI.- Je pense qu'une deuxième tranche, c'est-à-dire 200 jardins, sur la plaine de COUVENT serait compliquée à gérer, mais cela fera peut-être partie de notre projet 2014-2020.

Monsieur le MAIRE.- Très bien, Madame BUTI.

Peut-on passer au vote ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie.

N°19 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°374/2012 DU 28 JUIN 2012 PORTANT APPROBATION DU CONTRAT DE PRET TYPE A USAGE DES JARDINS FAMILIAUX DE LA PLAINE DE COUVENT.

Rapporteur : Mme BUTI (Lecture de la délibération.)

« Il est également proposé de compléter l'article 6 en ajoutant un cas de résiliation supplémentaire : Déménagement du titulaire en dehors de la commune de Miramas » : donc si la personne déménage et quitte notre ville, elle devra obligatoirement rendre le jardin.

(Suite de la lecture.)

« Il est précisé que, d'une part, la présente modification s'appliquera à tous les contrats à venir (signature du contrat de prêt), mais également à ceux déjà en cours d'exécution (signature d'un avenant au contrat de prêt en cours) » : ce qui signifie donc que tous les attributaires devront signer un avenant au contrat de prêt.

(Suite et fin de la lecture.)

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°20 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°279-2013 DU 18 DECEMBRE 2013 : COMPLEMENTE AU PLAN DE DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE COMPOSTAGE COLLECTIF.

Rapporteur : Mme FLEURY (Lecture de la délibération.)

Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter l'offre de composteurs de 150 à 200 litres, c'est-à-dire 40 de 200 litres et 60 de 400 litres.

(Suite de la lecture.)

Monsieur le MAIRE.- Nos gendarmes trient, et je m'en réjouis.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur GERON.

M. Gérard GERON.- Composter partout, c'est bien, mais y a-t-il des jardins à la gendarmerie ?

Mme Liliane FLEURY (hors micro).- Ils ont besoin de composteurs puisqu'ils ont des déchets alimentaires.

Monsieur le MAIRE.- Derrière il y a un espace naturel non organisé.

M. Gérard GERON.- Que les gendarmes aient comme nous des pommes de terre à éplucher et des carottes à peler, c'est sûr, mais il en faut pour faire 400 litres quand même !

Monsieur le MAIRE.- Ils sont un certain nombre.

Mme Liliane FLEURY (hors micro).- Ils font un réel effort de tri et ils ont très peu de containers.

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait, ils sont très vigilants.

Monsieur URIOT, vous vous intéressez à la gendarmerie ?

M. Pierre URIOT (hors micro).- Non, pas du tout.

Monsieur le MAIRE.- « Pas du tout » : mais là, c'est noté !

M. Pierre URIOT (hors micro).- Je m'intéresse au compostage.

Il est question qu'à partir de janvier 2015 l'écobuage soit interdit, donc je veux bien, mais comment les gens qui ont quelques oliviers vont-ils faire pour évacuer ? Parce que j'ai à peu près 150 m³ de branches taillées tous les ans : donc comment allons-nous faire ?

Monsieur le MAIRE.- Vous avez de la chance, Mme BUTI va vous répondre, Monsieur URIOT, soyez attentif.

Mme Géraldine BUTI.- Je vais vous répondre sur l'écobuage : il est interdit en ville et il est interdit pour les Services communaux. Il est par contre autorisé de brûler à certaines périodes de l'année quand on habite en campagne et que l'on est soumis à la réglementation de débroussaillage et que l'on est à moins de 25 m d'une forêt : il n'est donc pas interdit au pied du Vieux-Miramas, ou dans les zones extérieures à la ville, de brûler.

M. Pierre URIOT (hors micro).- Est-ce sûr ? Parce que ce n'est pas précisé.

Mme Géraldine BUTI.- C'est écrit dans le décret, j'en ai lu toutes les pages, et c'est donc autorisé de 10 h 00 à 15 h 30, sur une période définie hors période de sécheresse.

Monsieur le MAIRE.- Votre activité personnelle va pouvoir se faire. Ne mettez pas le feu au Vieux-Miramas, n'est-ce pas, Monsieur URIOT ?

Monsieur GERON, nous vous écoutons.

M. Gérard GERON.- Je veux répondre à M. URIOT : l'écobuage est une pratique qui n'était pas sans poser problème sur le plan écologique mais qui a été de longue date utilisée.

Je dis donc à Mme BUTI, dans l'éventualité d'un programme électoral, que je renouvelle la proposition que je fais depuis 6 ans de la nécessité d'avoir –parce que c'est ça le signe fort– une plate-forme communale de compostage qui peut être créatrice d'emplois et qui éviterait, effectivement, l'écobuage qui est pratiqué depuis très longtemps. Ça, c'est un véritable compostage avec un métier, et cela veut dire que derrière il y a, d'une part, des recettes et, d'autre part, des emplois.

Monsieur le MAIRE.- Ainsi que des coûts de fonctionnement.

M. Pierre URIOT.- Qui va transporter... ?

Monsieur le MAIRE.- Mais, vous, Monsieur URIOT ! A dos d'âne !
Descendant du Vieux-Miramas !

(Rires de l'assemblée.)

Ou par Internet, cela dépend !

M. Gérard GERON.- (Hors micro – Inaudible).

M. Pierre URIOT.- Monsieur GERON, il faudrait que la mairie achète et les mette à notre disposition, ce serait peut-être bien !

Monsieur le MAIRE.- Monsieur URIOT, je vous en prie, pas des chèvres !

C'était La minute de Monsieur Cyclopède...

Nous continuerons donc ce travail tous ensemble, nul doute que Mme BUTI nous proposera beaucoup de choses.

Nous pouvons passer au vote de cette délibération : qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

N°21 - MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS EXISTANTS OU EN VOIE DE REALISATION ET DES SERVICES PUBLICS ATTACHES DU SAN OUEST PROVENCE.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture de la délibération.)

La Cité administrative est en fait la Mairie d'Istres.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

VOTE :

POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°22 - MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS EXISTANTS OU EN VOIE DE REALISATION ET DES SERVICES PUBLICS ATTACHES DU SAN OUEST PROVENCE.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur PEYRO.

Y a-t-il des questions ?...

(S'adressant à M. PEYRO) C'est là qu'est l'aire des grands passages ?

M. Christian PEYRO (hors micro).- Tout à fait.

Monsieur le MAIRE.- J'en profite pour dire qu'une rumeur circule sur le fait que nous accueillerions à Miramas énormément de Roms, c'était 300 qui « par un prompt renfort sont maintenant 3.000 Roms en arrivant au port ».... L'aire des grands passages c'est entre Istres et Fos, n'est-ce pas ?

M. Christian PEYRO.- C'est cela.

Monsieur le MAIRE.- Peut-on passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. Gérard GERON.- C'est quand même limitrophe d'un superbe mas qui est propriété d'un marchand de graines à Miramas, qui a déjà été massacré par le passage de...
(Suite des propos couverts par ceux de M. le Maire.)

Monsieur le MAIRE.- Vous connaissez tous les mas !

M. Gérard GERON.- Il m'a invité chez lui.

Monsieur le MAIRE.- Moi « non », mais c'est comme ça ! Cependant vous avez raison, peut-être qu'ils n'avaient pas d'autre endroit, je ne sais pas. En tout cas, à eux de faire un effort –et je suis sûr que vous serez d'accord avec moi– d'être à jour, cela sera une bonne chose.

N°23 - AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE PC 13063 13G0076 – CONSTRUCTION DE 76 LOGEMENTS BOULEVARD THEODORE AUBANEL – ZAC PERONNE.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture et présentation de la délibération.)

Il s'agit du terrain sur lequel se trouvaient l'ancien BRICOMARCHE et VETIMARCHE.

On est parti en gros de 6 étages, R+5 ou R+6 même, de Fontlongue et on va aller vers Chantegrive où l'on arrive exactement (inaudible) à la même hauteur que Chantegrive. On vous demande donc votre avis sur ce permis de construire.

Monsieur le MAIRE.- C'est de l'accession privée.

Y a-t-il des questions particulières ? Monsieur GERON.

M. Gérard GERON.- Que sait-on sur la qualité de la construction.

M. Jean GUILLON.- Elle est « traditionnelle ».

M. Gérard GERON.- C'est-à-dire « traditionnelle » ?

M. Jean GUILLON.- Ce sont des parpaings.

Monsieur le MAIRE.- Il ne s'agit pas encore d'une ossature en bois.

M. Gérard GERON.- Cela pourrait être quand même maintenant...

Monsieur le MAIRE.- En chaume !

M. Gérard GERON.- ... Au moins en monomur. Quels sont les modes de chauffage, par exemple, des habitations ?

M. Jean GUILLON.- Je pense que c'est électrique : il y a aujourd'hui la RT 2012 qui est en fonctionnement, c'est du bâtiment « basse consommation », cela correspond donc complètement aux normes.

Monsieur le MAIRE.- Je vous rappelle quand même que dans cet endroit il devait y avoir beaucoup de logements...

M. Jean GUILLON (hors micro).- De 422 logements on arrive à 279.

Monsieur le MAIRE.- Tu as raison de le dire.

Les propriétaires avaient prévu d'en faire plus de 400, et on l'a ramené le nombre à un peu moins de 300.

Ensuite, sur la construction ils appliquent la RT 2012, mais on les pousse à aller plus loin. Il existe notamment des programmes qui vont vers l'ossature en bois, etc., qui

vont donc vers de la construction de bâtiments à haute valeur ajoutée en termes d'environnement.

Ce qui nous avait beaucoup intéressés dans ce projet, c'est qu'en face de l'école Jeanne d'Arc, à côté de Chantegrive, on souhaitait absolument avoir des maisons plutôt que de grands bâtiments de 5 étages, et ce afin de pouvoir avoir –ce que l'on appelle en termes urbains– une visibilité et donc une simplification.

M. Jean GUILLON.- C'est quand même intéressant pour les gens qui ont acheté, car la TVA est à 5,5 %.

Monsieur le MAIRE.- La parole est à M. GERON.

M. Gérard GERON.- Parce que sur ce qui s'est fait en amont, qui est donc déjà réalisé, on s'était posé un certain nombre de questions... On est toujours dans les logiques de construire en parpaings, on met du placo à l'intérieur pour isoler, c'est-à-dire l'isolement à l'intérieur alors que l'on sait que lorsque l'on fait ainsi, on est à contresens de ce que l'on sait faire maintenant.

Monsieur le MAIRE.- Les coûts sont différents, Gérard.

M. Gérard GERON.- Non, ce n'est pas plus coûteux. De toute façon, même si ça l'était, les gens qui y habitent ensuite sur la durée sont gagnants.

Le deuxième élément sur lequel je voudrais intervenir, c'est le plan.

Je pense que cela m'a encore plus « sauté aux yeux » quand la première tranche de ces maisons en bande qui sont en bordure du boulevard a été réalisée. Franchement, je trouve qu'il y a une grande proximité avec le boulevard, sur un axe aussi fréquenté que celui-là –dans quelques années, il le sera moins par les camions... Si, il faut espérer, on ne va pas faire une déviation pour rien !– et qui sera encore un axe fréquenté au moins par les voitures.

Si je prends l'exemple d'un certain nombre de communes dont une qui est très proche, la commune d'Istres, sur les axes comme celui-là –si vous regardez bien comment s'est fait– les deux voies sont séparées par un terre-plein –ce qui est le cas de cette voie– et ensuite il y a un espace naturel, puis l'espace piéton, puis encore un espace naturel, et 20 m plus loin les habitations.

Cela veut donc dire que les habitants ne sont pas à quelques mètres d'une route très circulante, et en même temps pour une question de sécurité c'est quand même plus intéressant. Alors, certes, pour le promoteur la perte foncière est importante, mais la qualité de vie est pour des centaines d'années altérée.

Monsieur le MAIRE.- Je vais vous répondre.

D'abord, le fait d'avoir des séparations naturelles, ce n'est pas le cas partout à Istres.

Deuxièmement, à partir du moment où nous faisons la déviation de Miramas, nous reconfigurons entièrement le boulevard Aubanel qui ne sera plus en deux fois deux voies, mais une fois une voie séparée d'un espace naturel avec un passage piéton, et à nouveau un espace naturel. Il se trouve que tous ceux qui ont acheté à droite ont vu le projet puisque l'on a présenté ce projet de reconfiguration de ce que l'on appelle la « voie Aubanel » dans le cadre de la ZAC de la Péronne, que nous avons présentée ici : effectivement, nous allons repousser cet espace afin d'avoir un tampon vert entre ces maisons et la route.

Je profite de dire, puisque vous me le permettez, que je suis très heureux que nous ayons donné tout à l'heure le premier coup de pelle de la déviation : enfin, ce dossier démarre après 40 ans. Cela sera donc une grande joie quand en 2016 on ouvrira cette déviation et que l'on ne verra plus tous ces camions. Cela nous permettra, d'ailleurs –mais je ne peux pas aller trop loin non plus– de reconfigurer entièrement l'Avenue du 8 mai : du haut de Miramas jusqu'en passant par Aubanel, toute cette voie sera refaçonnée, et d'ailleurs des échanges de terrains avec l'Etat ont déjà été faits, nous les avons votés la dernière fois, puisqu'il nous avait financé 750.000 € environ pour la rénovation de certaines voies, et de parties de voies.

Peut-on passer au vote ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°24 - APPROBATION DU DECLASSEMENT D'UN DELAISSE D'ENVIRON 210 M² DE LA PARCELLE BM N°43 DU DOMAINE PUBLIC QUARTIER DU MONTEAU.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture de la délibération.)

C'est une petite parcelle, un délaissé, où NLP veut faire des ombrières : il était donc utile de leur donner.

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit de la résidentialisation de tout le MONTEAU de NLP qui est attendue par les habitants depuis déjà un moment, et que nous avons cofinancée avec le Conseil Général, surtout le Conseil Général, d'ailleurs.

Y a-t-il des interventions ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°25 - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BM N°411 – QUARTIER DU MONTEAU.

Rapporteur : M. GUILLON (Présentation de la délibération.)

C'est la suite de la délibération n°24 : il s'agit de la cession à l'euro symbolique au profit de NLP de cette parcelle que nous venons déclasser du domaine public.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur GUILLON.

Y a-t-il des interventions ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°26 - CESSION, AU PROFIT DE L'ETAT, DE LA PARCELLE AE 54, SITUEE SUR LA COMMUNE DE MIRAMAS EN VUE DE LA REALISATION DU CONTOURNEMENT OUEST DE MIRAMAS.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture et présentation de la délibération.)

C'est derrière l'ancienne cave des Molières, en fait c'est le canal que nous devons céder pour la réalisation de la déviation.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?... Chaque habitant recevra de la part de l'Etat –ce qui est toujours fait dans ce cadre-là– une information sur la déviation.

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

**N°27 - ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE FORMULEE PAR LA SOCIETE
MIDI CONCASSAGE EN VUE D'ETRE AUTORISEE A POURSUIVRE L'EXPLOITATION
DE LA CARRIERE SISE AUX LIEUX-DITS « LES JUMEAUX / LE PARC D'ARTILLERIE »,
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ISTRES/ENTRESSEN.**

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- C'est sur Istres-Entressen, il n'y a rien à Miramas.

M. Jean GUILLON.- Tout à fait, mais comme on est à côté, on doit s'exprimer.
(Suite de la lecture.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?... Nous pouvons passer au
vote...

VOTE :
**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

**N°28 - TRANSFERT DE PROPRIETE, A TITRE GRATUIT, AU PROFIT DU SAN OUEST
PROVENCE, DE LA PARCELLE CADASTREE AL N°218 D'UNE SUPERFICIE TOTALE
DE 10 555 M2 CORRESPONDANT A L'EXTREMITÉ OUEST DU COMPLEXE SPORTIF
DU STADE DES MOLIERES.**

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur URIOT.

M. Pierre URIOT.- Je vois que dans l'avis des Domaines, il est indiqué que le
coût de ce terrain s'élève à 1 M€ hors taxes, et nous le cédon à l'euro symbolique : cela
m'étonne quand même !

Monsieur le MAIRE.- Quand on construit, entre Collectivités locales c'est courant.

M. Pierre URIOT.- Donc on ne tient pas compte de l'avis des Domaines ?

M. Jean GUILLON.- On a le droit de le céder gratuitement, puisqu'on le cède au SAN.

M. Pierre URIOT.- Je repose ma question : donc on ne tient pas compte l'avis des Domaines ?

M. Jean GUILLON.- Dans ce cas-là, non.

M. Pierre URIOT.- Alors pourquoi le demander ?

M. Jean GUILLON.- On le demande toujours, c'est obligatoire.

Monsieur le MAIRE.- C'est obligatoire. C'est la valeur nominale du terrain.

Tout à l'heure, vous avez entendu M. PEYRO nous citer longuement l'ensemble des changements qu'il y avait entre le SAN et la Ville, ainsi que l'ensemble des parcelles que l'on se passait en permanence à Grans, à Istres, ou ailleurs : c'est la même chose, sauf que la consultation des Domaines est faite, la valeur nominale est donnée, la cession s'opère entre les Collectivités, la construction peut se faire ; cela se passe toujours de cette façon.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur GERON.

M. Gérard GERON (s'adressant à M. URIOT).- Ce transfert d'assiette, sur le fond, Monsieur, c'est une pratique qui existe depuis longtemps.

Par contre, quand j'ai lu cette délibération, j'ai compris que l'on cédait cette parcelle pour que le SAN, à notre demande, puisse construire la grande salle d'athlétisme, et je vous avoue très franchement que lors d'un... Je ne vais pas discuter de l'opportunité, vous savez quel est mon point de vue, je pense que ce n'est pas un projet utile à Miramas, mais à l'époque quand nous avons discuté de cela, on avait dit que l'on souhaitait avoir les éléments sur la nature de ce projet, notamment sur son implantation, et vous m'aviez répondu –c'est dans un procès-verbal– « on a prévu un emplacement pour cela » : très franchement, j'étais à des années-lumière de penser que cela serait là.

Voyant cette délibération hier, j'ai eu l'occasion de poser la question à l'Urbanisme, et effectivement le Service et Jean GUILLON qui passait par là , m'ont expliqué que c'était bien fait pour cela. J'ai donc pris mon plan et ai dit « mais où cela rentre ? », et j'ai cru comprendre que c'était notamment sur les deux terrains de foot.

Ce que je veux dire d'abord, c'est que je regrette que sur son contenu ce projet ne nous ait jamais été présenté au Conseil municipal : quand on veut nous faire des planches, etc., on sait les faire, or nous n'avons jamais eu un seul document sur l'orientation

technique, de fonctionnement de cette installation ni sur son implantation. On a donc pu à l'occasion de délibérations comme celle-là dire ce que nous pensons de ce choix politique de construire ce type d'équipement, mais sur la nature de l'équipement, ni en Commission ni au Conseil municipal ce dossier ne nous a été présenté.

De ce fait, souhaitant avoir quelques précisions, j'ai demandé au coordonnateur ou au directeur –je ne sais pas comment l'appeler– ce qu'il en était du projet sportif cet après-midi, et ce dernier m'a répondu que le projet était bien avancé, et qu'il avait été présenté au Conseil de Quartier.

Je me dis quand même Conseil de Quartier... Je ne peux y aller tout le temps, mais j'ai quand même des amis qui assistent au Conseil de mon quartier, et cela n'a jamais été à l'ordre du jour de ce Conseil.

Monsieur le MAIRE (*hors micro*).- Je vais vous répondre.

M. Gérard GERON.- Oui !

J'ai demandé au président du Conseil de Quartier qui est concerné par cet emplacement : cela n'a jamais été à l'ordre du jour de ce Conseil de Quartier proprement dit, et effectivement, M. ALTHIERY m'a dit que cela a été l'objet d'une présentation au Conseil de Ville.

Ce qui veut donc dire que le Conseil de Ville a eu un projet, a discuté...

Monsieur le MAIRE.- Ne faites pas les questions et les réponses. Vous posez la question, mais je vais vous répondre : c'est le Conseil de Ville mais il ne prend pas de vote.

M. Gérard GERON.- Je n'ai toujours posé aucune question, donc je ne peux pas faire de réponse à une question que je n'ai pas posée : je fais des constats.

On a présenté un projet au Conseil de Ville, les Conseils de Quartier n'en ont jamais discuté, le Conseil municipal... Quand même on doit délibérer aujourd'hui sur un transfert d'assiette qui conditionne l'implantation ou non du projet, et nous ne savons toujours pas, ici, comment est ficelé ce projet alors que l'orientation technique du projet a forcément des conséquences sur son usage pour la population ! Jamais un conseiller municipal n'a eu l'occasion de savoir quel était –sans doute de la majorité peut-être– mais nous, jamais nous n'avons pu savoir quelle était la texture de ce projet.

Dernier point, Mme BUTI a donc dû bien comprendre ma question sur les jardins pour lesquels il était prévu qu'ils se prolongent sur la deuxième partie du pré. Evidemment, on m'a dit : « Les terrains de foot, il paraît qu'ils vont aller à COUVENT ». Des ballons de foot sur les légumes des jardins, ce n'est peut-être pas très pratique mais pourquoi pas ? Mais de ça nous pouvions en discuter ! Un tel aménagement à côté de cette

installation, c'est quand même un aménagement conséquent sur la zone, ce n'est pas n'importe quoi ! Il y a autour des conséquences ! Je ne suis pas au SAN, mais j'apprends que dans la semaine, alors que l'on n'en a jamais discuté ici, on vend une partie du terrain D à une entreprise de Miramas ! Mais, on n'en a jamais discuté ici ! C'est encore un morceau, si j'ai bien compris, d'une installation sportive. Donc, personnellement je pense que sur cette zone où nous avons des équipements sportifs en difficulté –le stade où il manque un poteau d'éclairage que M. CARLIN avait enlevé, la piscine en piteux état– on va faire cet équipement... Je suis soit, minoritaire sur l'équipement, pourquoi pas si je le suis, mais sur l'ensemble, c'est un aménagement conséquent, or le Conseil municipal n'en a jamais discuté et quand vous voulez nous projeter des planches, vous savez le faire !

Je finirai par cela, je lis : « *Ce sont les propositions des candidats VIGOUROUX- GERON : nous soumettrons à référendum...*

Monsieur le MAIRE (hors micro).- Oui, avec 35 %...

M. Gérard GERON.- *...tout projet communal non prévu au programme électoral et modifiant profondément l'aménagement de la ville.* » : il n'y a jamais eu de discussion ici, ni de référendum.

Monsieur le MAIRE.- Je vais vous répondre, parce que si une tout autre personne en avait parlé j'aurais pu, effectivement, entendre un certain nombre de choses, mais venant de votre part, honnêtement je pense qu'il y a des choses sur lesquelles vous ne devez pas aller.

M. Gérard GERON (hors micro).- Vas-y !

Monsieur le MAIRE.- J'y vais !

Premier exemple : me dire à moi, les yeux dans les yeux, que le terrain de sport D ne devait pas être vendu, je trouve que « c'est fort de café », Gérard.

M. Gérard GERON (hors micro).- A qui ?

Monsieur le MAIRE.- Ça suffit.

M. Gérard GERON (hors micro).- Quoi ? Mais je vais répondre à ça !

Monsieur le MAIRE.- C'est très facile de faire une déclaration en refaisant l'histoire ! Maintenant je viens sur le fond... J'attendais cette question, et je savais que vous alliez la poser.

M. Gérard GERON (hors micro).- Je n'ai jamais proposé la vente de ce terrain ! J'ai proposé une réalisation, et je vais expliquer laquelle !

Monsieur le MAIRE.- Pardon ? Vous êtes certain, Monsieur GERON ?

M. Gérard GERON (hors micro).- Oui !

Monsieur le MAIRE.- Vous ne m'aviez pas proposé de vendre ce terrain ?

M. Gérard GERON (*hors micro*).- Je n'ai jamais proposé la vente !

Monsieur le MAIRE.- A aucune entreprise ?

M. Gérard GERON (*hors micro*).- J'ai...

Monsieur le MAIRE.- « A aucune entreprise » ? Faites attention, il y avait un témoin !

M. Gérard GERON.- J'ai proposé sur ce terrain...

Monsieur le MAIRE.- Dites-moi quelle entreprise vous êtes venue me présenter, Monsieur GERON !

M. Gérard GERON.- Une entreprise pour acheter ce terrain ?

Monsieur le MAIRE.- Oui, Monsieur GERON !

M. Gérard GERON.- J'ai proposé sur ce terrain...

Monsieur le MAIRE.- Allez, il y a du monde !

M. Gérard GERON.- Oui, il y a du monde !

J'ai proposé sur ce terrain, parce qu'il y a un problème de salle des fêtes à côté, j'ai proposé sur ce terrain parce qu'il y a à Miramas un club de tir à l'arc et un club de boules...

Monsieur le MAIRE.- Non...

M. Gérard GERON.- Je vais au bout !

Un club de tir aux boules qui demandent des installations couvertes parce qu'ils n'en ont pas, et j'ai proposé à l'époque où on pouvait construire des structures charpentées en voltaïque sans que ça nous coûte, qu'on construise une halle pour des activités sportives qui ne nécessitaient pas de surface particulière, et...

Monsieur le MAIRE.- Alors...

M. Gérard GERON.- Je finis !

...Et qui auraient permis sous l'installation, par exemple, de faire toutes les manifestations comme la fête des associations quand il y a du mistral ou qu'il pleut !

Monsieur le MAIRE.- Vous avez une tendance...

M. Gérard GERON.- C'est ça ma proposition ! Si je suis venu te voir avec une entreprise pour vendre le terrain...

Monsieur le MAIRE.- Je pense que lorsque vous perdez votre sang froid comme ça...

M. Gérard GERON.- Si je suis venu te voir avec une entreprise pour vendre le terrain, dis-nous laquelle !

Monsieur le MAIRE.- Tu veux vraiment que je te le dise ?

M. Gérard GERON.- Dis-le ! Dis-le !

Monsieur le MAIRE.- Allez, Gérard, je t'en prie.

(Rumeurs dans la salle.)

M. Gérard GERON (hors micro).- Allons-y ! Laquelle ?

M. Bartolomé GARCIA-DIAZ (hors micro).- On veut savoir !

Monsieur le MAIRE.- Tu sais, je crois que ce qui me caractérise, Gérard, c'est qu'à aucun moment dans les écrits ou les propos, je ne fais de révision de l'histoire, mais de temps en temps il faut avoir de la mémoire, et il se trouve que j'en ai : on va donc revenir à la chose essentielle.

D'abord, première erreur : ce bâtiment sportif –nous l'avions dit d'ailleurs devant ce Conseil municipal– n'est pas un bâtiment Ville mais un bâtiment SAN.

Deuxième erreur, ce projet –je l'ai toujours dit d'ailleurs– a quand même été travaillé avec le mouvement sportif, notamment un mouvement sportif que tu connais, le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), que la configuration de cette halle d'athlétisme couverte correspond à des normes de la Fédération Française d'Athlétisme, qu'elle fait 8.000 à 7.500 places, et nous en sommes au projet. Nous viendrons au moment du permis de construire présenter cet objet qui n'est qu'un objet SAN intégré dans notre ville et qui peut nous permettre avec le stade d'athlétisme, et qui est d'ailleurs soutenu par le mouvement sportif y compris à Miramas, d'avoir de grandes manifestations sportives et être utilisé aussi par les élèves de nos écoles.

Troisième point, dire que nous avons pensé à étendre les jardins partagés à COUVENT est une erreur : on n'avait jamais dit ça ! On avait même dit qu'il fallait en mettre à plusieurs endroits dans la ville pour éviter de concentrer au même endroit ce type de structure. D'ailleurs, tu étais le premier à nous dire qu'il serait bon de regarder de l'autre côté de CABASSE, et c'est une chose sur laquelle tu devrais faire attention parce que tu l'avais écrit.

M. Gérard GERON (hors micro).- Je le maintiens !

Monsieur le MAIRE.- Tu vois donc que ce n'était pas déjà une extension.

Autre élément d'analyse : dans tout projet, il y a à un moment donné des débats et des discussions : nous l'assumons ! Dans toute activité, il y a des projets qui ont évolué, des projets sur lesquels nous nous sommes mis en route et qui n'ont pas été les mêmes que ceux décidés au départ : cela s'appelle le pragmatisme en politique, et la capacité d'avoir un certain nombre de financements et d'orientations.

Ces orientations sont-elles de nature à changer l'utilisation ? Peut-être ! Sauf que si vous alliez un tout petit peu plus loin dans vos analyses, vous sauriez qu'en face on a prévu un collègue, le nouveau collègue CARRAIRE que nous avons défendu ici et que chacun

remet en cause à chaque fois pensant que cela n'est pas fait. Mais nous avons, là aussi, parlé de ça quand nous avons décidé de vendre les terrains, et ensuite de les céder au Conseil Général.

Je veux bien que l'on réécrive l'histoire tout le temps ; cela me permet de dire d'ailleurs qu'il ferait bon de faire attention, les uns et les autres, à ce que l'on dit.

Quant à l'entreprise qui est venue, Monsieur GERON, nous la connaissons tous les deux. D'ailleurs mon reproche n'est pas d'avoir fait venir une entreprise pour en discuter, puisque nous cédonc là à une entreprise pour faire son développement économique sur un terrain qui ne sert plus à rien, parce que, y compris comme vous l'avez indiqué, techniquement pour bon nombre de raisons il ne sert à rien. Je vous le dis : il faut penser aussi que ces entreprises qui viennent et qui se développent... Ce n'est pas là même qui a été revenue, mais je n'étais pas tout seul dans ce bureau et il n'y avait rien de scandaleux, sauf qu'il ne faut pas réécrire l'histoire en disant qu'il ne s'agissait jamais de vendre le terrain : ce n'est pas vrai.

M. Gérard GERON (*hors micro*).- Quelle entreprise ?

Monsieur le MAIRE.- Si je le dis, cela met en difficulté le chef d'entreprise. Si tu veux, je te l'écris sur un bout de papier.

M. Gérard GERON.- Il n'y a pas de bout de papier ici, on dit les choses ! La seule entreprise avec laquelle j'ai dû discuter c'est Monsieur... Il est d'Istres... Celui qui fait les changements en photovoltaïque... M. TAVERNIER !

Monsieur le MAIRE.- Ce n'est pas ça, tu confonds.

Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- J'entends, vous faites votre devoir de mémoire, tous, donc je vais faire le mien aussi, je vais me le permettre.

Je vois que les jardins familiaux ce soir prennent une grande place, mais c'est tout à fait normal, puisque finalement c'est le seul équipement structurant que cette Municipalité a fait en 6 ans.

Monsieur le MAIRE.- Quelle mémoire, il y a une école aussi, mais...

Mme Cécile DUMAS.- J'explique au public nombreux ce soir, même si je n'ai pas l'habitude...

(Rumeurs dans la salle.)

(Se tournant vers le public) Effectivement, vous comprendrez que si les composteurs et les jardins communaux prennent une place importante dans ce Conseil municipal, c'est que finalement les équipements structurants au bout de 6 ans sont les jardins familiaux ; on aurait pu s'attendre à mieux.

Deuxième point, puisqu'il est question... De l'humour et de l'ironie, on peut tous en faire, tous à notre tour, donc je prends la parole, vous ne m'entendrez plus après, d'accord ? J'aimerais poser mon propos même si cela vous dérange...

Monsieur le MAIRE.- Allez-y, Madame, vous avez la parole.

Mme Cécile DUMAS.- ...Du début jusqu'à la fin. Merci.

Troisième point, on parle du grand stade d'athlétisme : je veux bien, pourquoi pas, je n'ai participé à aucune discussion, je ne suis au courant de rien dans ce dossier, ce n'est pas grave, mais faudrait-il déjà à mon sens, lorsque l'on crée de telles structures, avoir une pratique sportive qui les justifie, or aujourd'hui l'association d'athlétisme... La pauvre – je dis bien « la pauvre » – au milieu d'autres associations sportives pour lesquelles on pourrait dire « les pauvres » vu l'état de la structure sportive qui les fédère, l'OMS.

Puisque c'est l'heure du devoir de mémoire, je vais aussi faire le mien d'autant que vous avez tous pris la liberté de le faire, je ne vois pas pourquoi j'en serais privée.

Je souhaiterais dire ce soir que lors de ces 6 ans, j'ai demandé... Comme il y a du monde ce soir, puisque c'est dur d'arriver à faire en sorte que les propos du Conseil municipal arrivent chez les habitants, au moins ce soir vous aurez le bilan.

Ce soir sur mon bilan, je vois que j'ai demandé une aide substantielle pour le Centre de Santé afin qu'il ne ferme pas ses portes : en vain !

Deuxièmement, j'ai demandé une aide pour les jeunes au moment où l'on avait un excédent sur le CCAS : en vain !

J'ai demandé que soit définie une politique culturelle sur la ville qui aurait permis qu'il n'y ait pas une telle fracture entre le nord et le sud : en vain !

J'ai demandé en qualité d'élue de l'Opposition, une transparence de fonctionnement sur l'OMS : en vain !

J'ai demandé que les travaux des quartiers de la Maille permettent le maintien d'une vie harmonieuse : en vain ! Et je l'ai demandé à plusieurs reprises dans ce Conseil municipal.

J'ai proposé pour que notre ville soit mieux représentée au niveau du SAN –et ce n'est pas rien, ça !– une 5^{ème} vice-présidence au SAN : les élus ici présents ont voté pour un maire UMP de Cornillon !

J'ai demandé la baisse des impôts, puisque la mandature actuelle finit avec 12 M€ d'excédents : en vain ! Il n'y a pas eu de baisse d'impôt.

Voilà ! Je m'arrêterai là ce soir. Après on peut faire de l'humour, on peut faire de l'ironie, on peut faire tout ce qu'on veut, pour ma part j'ai posé mon propos.

Monsieur le Maire, vous avez la liberté de parler après moi, donc vous me ferez sûrement une leçon, une de plus, mais c'est tout ce que j'avais à dire ce soir ; merci.

Monsieur le MAIRE.- Je n'ai pas très bien compris, je ne fais pas d'humour... Mon étonnement est grand, puis on va arrêter là... Mais honnêtement mon étonnement est grand.

Quand vous dites que vous voulez plus de démocratie et de transparence pour une structure qui s'appelle l'OMS : Madame, c'est cette majorité municipale qui a permis à des personnes comme vous, de l'Opposition, de siéger à l'OMS, et vous y siégez ; personnellement je n'y siégerai pas, donc je ne ferai pas de commentaire, ils apprécieront certainement les propos que vous avez eus...

Mme Cécile DUMAS (hors micro).- J'ai peur !...

Monsieur le MAIRE.- ...Et notamment le mouvement sportif.

Mme Cécile DUMAS (hors micro).- J'ai peur !...

Monsieur le MAIRE.- Vous parlez du Centre de Santé : je ne sais plus comment le dire parce que... Ce n'est même pas par humour, je crois honnêtement que vous n'entendez pas, vous parlez de devoir de mémoire, mais vous n'entendez pas ! S'il y a bien actuellement une Collectivité qui aide le Centre de Santé, c'est bien la Ville de Miramas ! S'il y a un financement du Centre de Santé à travers les fonds de la Région, c'est bien grâce à la Ville de Miramas !

Mme Cécile DUMAS (hors micro).- Cet argent n'est pas arrivé, Monsieur le Maire !

Monsieur le MAIRE.- Si ! Madame, c'est lié aux travaux ! Si en plus –vous semblez mal informée– nous pesons sur le Conseil Général ou la Région pour financer le Centre de Santé... C'est bien nous ! Donc, excusez-moi mais je ne comprends pas, cela fait déjà de multiples (inaudible).

Quant à la fracture entre le nord et le sud sur le plan culturel, je n'en suis pas là : je pense honnêtement qu'il n'y a nulle autre fracture que celle que l'on veut créer.

Enfin je termine : sérieusement sur cette 5^{ème} vice-présidence au SAN, chacun sait –c'est difficile à entendre et cela sera certainement encore le cas– que dans une intercommunalité, il eût été impossible qu'aucune commune n'ait au moins de son Maire une vice-présidence, et vous le dites à quelqu'un, Madame DUMAS, qui en enlevant celle de 5 à 4 s'est appliqué à lui-même, le Maire de Miramas, le fait de ne pas être vice-président : cela ne m'a pas empêché de pouvoir travailler et de faire avancer nos dossiers. La question ce n'est pas les titres, la question c'est ce que l'on en fait et c'est exactement la chose qui m'importe.

Maintenant, nous avons, je crois, assez débattu de cette parcelle, je vous demande donc de passer au vote : qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 23 (22 Groupe Pour Miramas + 1 Indépendant)

**CONTRE : 10 (4 Groupe ACE + 4 Groupe DVD Divers Droite
+ 2 Groupe Opposition de Gauche)**

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie.

N°29 - AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE TERLAT POUR DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE BP 222, PROPRIETE DE LA COMMUNE – RUE BARBIER JAUFFRET.

Rapporteur : M. GUILLON (Présentation de la délibération.)

La société TERLAT a acheté la maison qui appartenait à la famille PONS en face du Bar des Sports, et elle veut faire un immeuble. Elle était venue nous voir et nous avait proposé, comme elle est obligée de faire des parkings souterrains, de faire une sortie sur le boulevard Jean Moulin : nous n'avons pas accepté car cela ne nous paraît pas utile et judicieux compte tenu du fait que ce boulevard est assez fréquenté, et parce que c'est même dangereux. On leur avait donc demandé de passer par la rue Barbier Jauffret, où la Ville est propriétaire, je crois, pour faire le parking souterrain.

Il devrait y avoir des échanges de terrains parce que l'on voudrait élargir le trottoir qui sera contre l'immeuble en raison du fait qu'aujourd'hui on s'aperçoit que les personnes à mobilité réduite ne passent pas. On aimerait donc reculer un peu l'immeuble et élargir ce trottoir, et on aurait éventuellement un échange de terrains avec le bailleur pour qu'il puisse passer et aller jusqu'au parking.

Tout ceci demande du temps, et la Société TERLAT souhaiterait déposer le permis de construire parce que, bien entendu, elle a acheté le terrain, elle a installé son panneau, elle a commencé sa prévente, je crois qu'elle a 80 % de vendus pour la plupart à des Miramasséens, et il s'agit de constructions en ossature bois. La Société TERLAT voudrait donc déposer le permis de construire car les gens le lui demandent.

On propose simplement au Conseil municipal d'autoriser le dépôt du permis de construire, sachant que lorsque nous aurons vu les parties de terrains qui devront être échangées ou achetées, cela passera à nouveau en Conseil municipal puisque l'on est

obligé de faire ainsi pour vendre une parcelle d'un terrain. C'est uniquement pour déposer le permis de construire, sachant aussi que si les terrains ne se vendent pas, l'immeuble se fera différemment.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur GUILLON.

Y a-t-il des questions ? Monsieur GERON.

M. Gérard GERON.- Je ne comprends pas : le projet prévoit de rentrer initialement par l'Avenue Jean Moulin, c'est cela ?

M. Jean GUILLON.- L'entrée par Jean Moulin est uniquement l'entrée piétonne de l'immeuble. Quand ils sont venus, ils avaient une assiette foncière où ils faisaient leur immeuble, bien entendu, il fallait faire un parking souterrain pour garer les voitures, parking dont la sortie aurait été sur l'Avenue Jean Moulin. C'est quelque chose qui ne me convenait pas du tout, et je leur ai donc dit que je préférais qu'ils passent par la rue Barbier Jauffret, puisque l'accès y est beaucoup plus sécurisé, c'est une rue moins passante.

Aujourd'hui, il va donc falloir adapter les terrains que l'on va prendre pour élargir le trottoir sur l'Avenue Jean Moulin.

Pour information, le bas ne sera constitué que de commerces : il y aura une galerie commerciale et 400 m² de commerces.

M. Gérard GERON.- On ne connaît donc pas encore dans le détail de ce qu'ils veulent faire ?... Ou, on le sait ?

M. Jean GUILLON (hors micro).- J'ai le projet, j'aurais voulu qu'on vous le montre et...

Monsieur le MAIRE.- Il est exposé en 4 par 3...

M. Jean GUILLON (hors micro).- Si vous voulez, je vous le fais passer.

Monsieur le MAIRE.- Ils l'ont !

M. Jean GUILLON (hors micro).- Ils l'ont ?

(Rumeurs dans la salle couvrant la réponse donnée.)

Y a-t-il d'autres questions ?... Peut-on passer au vote ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie.

SERVICES TECHNIQUES

N°30 - CITE MERCURE - DENOMINATION D'UNE VOIE.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Présentation de la délibération.)

Dans le cadre de ce que l'on n'a pas fait, ni rien fait, il se trouve qu'une nouvelle voie s'est ouverte au Mercure permettant de désenclaver ce quartier.

Afin d'éviter aux habitants dont le nom « Mercure » figure dans leur adresse de devoir changer leurs papiers, carte bleue et autre, et donc d'avoir des frais, on a proposé avec l'Atelier qui est là-bas d'appeler cette voie la « Travers Mercure ».

Y a-t-il des questions particulières ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°31 - LOTISSEMENTS LOU CROUSIERO ET LE CLOS DE GAROUVIN - DENOMINATION D'UNE VOIE.

Rapporteur : M. GUILLON (Présentation de la délibération.)

Il s'agit du lotissement Lou Crousière, et s'agissant du même problème que pour la délibération précédente, on propose d'appeler la voie en question : « Rue Lou Crousière ».

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?...

VOTE :

**POUR : 33 (22 Groupe Pour Miramas + 4 Groupe ACE
+ 1 Indépendant + 4 Groupe DVD Divers Droite + 2 Groupe Opposition de Gauche)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

* * * *

D) DECISIONS DU MAIRE

LISTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

PRISES ENTRE LE 29/11/2013 ET LE 10/02/2014

(M. le Maire procède à la lecture des décisions qu'il a prises durant la période sus-indiquée.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?...

**(Acte est donné des décisions prises par Monsieur le Maire
entre le 24 novembre 2013 et 10 février 2014)**

* * * *

E) LISTE DES MARCHÉS PUBLICS

**** Monsieur le MAIRE procède à la lecture de la liste des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.***

Monsieur le MAIRE.- Nous avons des missions de conseil juridique et de représentation en justice dans les domaines de l'urbanisme : nous avons deux cabinets d'avocat, l'un est M. TEISSIER qui ne pouvait pas être présent ce soir, sur l'aspect administratif, et l'autre est la SCP COULOMBIE GRAS CRETIN BECQUEVORT ROSIER SOLAND GILLIOCQ (SCP CGCB et associés), sur l'aspect urbanisme parce que l'on a beaucoup de demandes.

Un peu de silence, s'il vous plaît, cela fait partie aussi de la transparence !

(Suite de la lecture de la liste des marchés publics.)

* * * *

Monsieur le MAIRE.- Mes chers collègues, malgré nos propos tendus par moment, je tiens à vous souhaiter une prompte campagne, et je voudrais vous rappeler ceci : si nous avons la nécessité absolue pour la continuité du fonctionnement de la Ville de faire un Conseil municipal, nous le convoquerions. En l'occurrence, a priori il n'y en aura pas, donc le prochain Conseil municipal sera nouveau.

Je voudrais enfin formuler deux souhaits :

- le premier d'abord en me retournant : vous avez devant vous une Marianne différente de l'habituelle. C'est celle que les pompiers ont trouvée dans une caisse dans un petit bureau obscur, qu'ils m'ont très gentiment remis à la Sainte Barbe.

Cette Marianne, d'après les anciens, est celle qui était au Vieux-Miramas, puis ensuite au commissariat. Elle serait du XVIIIe ou XIXe siècle, elle est formidable : elle est rouge.

(Rires de l'assemblée.)

Je veux dire du rouge phrygien !

(Rires de l'assemblée.)

Elle est magnifique, elle a un regard extraordinaire, et siégera désormais dans notre Conseil, et nous accompagnera dans nos travaux ainsi que dans les travaux de la Ville lors des 6 prochaines années.

- Dernière chose que je ne peux m'empêcher de vous dire : essayons les uns et les autres d'avoir une campagne qui soit la plus digne possible. Nous avons des choses différentes à nous dire, c'est normal nous sommes différents, mais ce qui doit nous rassembler, c'est l'amour de la commune.

Je vous souhaite donc à tous une excellente soirée, une très belle campagne, et à bientôt sur les tréteaux.

Au revoir.

La séance est levée à 20 heures 15.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL